

NANOBIOTIX

EXPANDING LIFE

NANOBIOTIX ANNONCE UN ACCORD DE PRINCIPE POUR RESTRUCTURER L'ACCORD DE PRÊT EXISTANT AVEC LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT, PROLONGEANT AINSI LA CAPACITÉ OPERATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ JUSQU'AU 1er TRIMESTRE 2024

Septembre 12, 2022

- Cette restructuration permettra de soutenir les priorités de la société en réalignant le prêt avec la projection des calendriers de développement et de commercialisation de NBTXR3.
- L'amendement définitif du prêt pourrait être finalisé au cours du quatrième trimestre 2022.

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (États-Unis) ; 12 Septembre 2022 - [NANOBIOTIX](#) (Euronext : NANO — NASDAQ: NBTX — la "Société"), société de biotechnologie en phase de développement clinique avancé, pionnière des approches fondées sur la physique pour élargir les possibilités de traitement des patients atteints de cancer, annonce aujourd'hui qu'un accord de principe a été obtenu auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI ») pour restructurer 30,7 millions d'euros de l'accord de prêt signé en 2018.

« La Banque européenne d'investissement a fait preuve d'un fort engagement pour soutenir les innovations potentiellement disruptives en santé au sein de l'Union européenne et cet accord de principe témoigne de la volonté de la BEI d'agir en tant que partenaire stratégique », a déclaré Bart Van Rhijn, directeur financier de Nanobiotix. « Dans un contexte d'instabilité macroéconomique impactant l'ensemble de l'industrie des biotechnologies, Nanobiotix continue de prioriser ses principaux programmes d'enregistrement de NBTXR3 en tant qu'agent unique activé par radiothérapie et en combinaison avec des inhibiteurs de checkpoints dans le traitement des cancers de la tête et du cou. Restructurer ce prêt BEI en prorogeant sa date d'échéance permettra à Nanobiotix de se concentrer sur ses programmes de développement prioritaires de NBTXR3 sur 2023 tout en étendant sa capacité opérationnelle d'un trimestre. Grâce au potentiel accès à des ressources additionnelles de capitaux au moyen de l'equity line existante, la capacité opérationnelle de la Société pourrait aller jusqu'au premier trimestre 2024. »

Le contrat de financement et l'accord sur les redevances établies avec la BEI en juillet 2018 consistaient en une première tranche de 16,0 millions d'euros perçue en octobre 2018 et remboursable en une seule fois à l'échéance en 2023 et une seconde tranche de 14,0 millions d'euros perçue en mars 2019 et dont le principal et les intérêts sont remboursables en versements semestriels après un délai de deux ans. Cet accord de 2018 comprenait également un engagement à payer des redevances annuelles à un chiffre (bas de la fourchette), sur une période de six ans à compter de janvier 2021.

L'accord de principe est structuré autour des flux de trésorerie envisagés par Nanobiotix autour de ses potentiels futurs leviers de croissance, dont l'hypothèse de la commercialisation de NBTXR3 et de possibles partenariats. Cet accord de principe prévoit le report d'environ 25,3 millions d'euros de remboursements du capital jusqu'en juin 2029 et d'environ 5,4 millions d'euros de paiements d'intérêts capitalisés jusqu'en octobre 2024. Il comprend également le paiement en 2029 d'un montant additionnel limité à un maximum de 20 millions d'euros, dont l'échéance pourrait être accélérée si l'un de ces flux de trésorerie envisagés venait à se réaliser. La créance initiale continuera à accumuler des intérêts payables jusqu'aux nouvelles dates d'échéances. L'initialisation de la période de six ans portant sur les redevances annuelles est également reportée pour commencer à la première date de commercialisation de NBTXR3.

Cet accord de principe reste conditionné à la finalisation et signature de la documentation, prévues pour être conclues courant quatrième trimestre 2022.

**

A propos de NANOBIOTIX

Nanobiotix est une société de biotechnologie clinique en phase avancée, qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les résultats des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de la Société est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour élargir les possibilités de la vie humaine. La Société tire parti de sa plateforme exclusive de nanoparticules, en particulier son principal produit candidat NBTXR3 activé par radiothérapie, afin de développer un pipeline d'options thérapeutiques visant à améliorer le contrôle local et systémique des tumeurs solides en commençant par les cancers de la tête et du cou.

Pour plus d'informations sur Nanobiotix, consultez le site www.nanobiotix.com ou suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations "prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par des mots tels que "à l'heure actuelle", "anticiper", "croire", "s'attendre", "avoir l'intention", "sur la bonne voie", "planifier", "prévu" et "sera", ou la négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces énoncés prospectifs, qui sont fondés sur les attentes et les hypothèses actuelles de notre direction et sur les informations dont elle dispose actuellement, comprennent des énoncés sur le calendrier et la progression des essais cliniques, le calendrier de notre présentation des données, les résultats de nos études précliniques et cliniques et leurs implications potentielles, le développement et la commercialisation de NBTXR3, la visibilité financière attendue de la Société et l'exécution de la stratégie de développement et de commercialisation de la société. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont nous disposons actuellement et sur la base d'hypothèses que Nanobiotix considère comme raisonnables. Cependant, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne le risque que des études ultérieures et des essais cliniques en cours ou futurs ne génèrent pas de données favorables malgré des résultats précliniques ou cliniques précoces positifs et les risques associés à la nature évolutive de la durée et de la gravité de la pandémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales et réglementaires mises en œuvre en réponse à celle-ci, le risque de ne pas conclure un accord définitif avec la BEI sur la restructuration annoncée ; le risque que la BEI peut bénéficier d'un paiement anticipé provoquée par des cas de défauts listés dans la documentation contractuelle, le risque que la Société ne puisse pas avoir accès à du capital additionnel assorti de conditions attractives. Une prudence particulière doit être exercée lors de l'interprétation des résultats relatifs à un petit nombre de patients ou à des cas cliniques individuels, qui peuvent ne pas être reproduits dans des cohortes de plus grande envergure. En outre, de nombreux autres facteurs importants, y compris ceux décrits dans le rapport annuel sur formulaire 20-F déposé auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission le 8 avril 2022 sous la rubrique "Item 3.D. Risk Factors" et ceux énoncés dans le document de référence universel de Nanobiotix déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2022 (dont une copie est disponible sur www.nanobiotix.com), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus, peuvent avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Sauf si la loi l'exige, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives, même si de nouvelles informations deviennent disponibles à l'avenir.

Contacts

Nanobiotix

Communications Department

Brandon Owens

VP, Communications

+1 (617) 852-4835

contact@nanobiotix.com

Investor Relations Department

Kate McNeil

SVP, Investor Relations

+1 (609) 678-7388

investors@nanobiotix.com

Media Relations

FR – Ulysse Communication

Pierre-Louis Germain

+ 33 (0) 6 64 79 97 51

plgermain@ulyse-communication.com

LifeSci Advisors

Ligia Vela-Reid

+44 (0) 7413825310

lvela-reid@lifesciadvisors.com

^[1] Aucune commercialisation du NBTXR3 ne peut se faire sans l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché d'une autorité de santé compétente, telle que la FDA.